

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

LES FAMILLES MONOPARENTALES : DES CHIFFRES ET DES MOTS POUR LE DIRE, FORMES NOUVELLES OU MOTS NOUVEAUX

Nadine LEFAUCHEUR

(Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, France)

L'apparition en France et la fortune récente de l'expression "familles monoparentales" -utilisée pour désigner l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne ne vivant pas avec un conjoint, quels que soient le sexe et le statut matrimonial de cette personne, et, d'un ou de plusieurs enfants à sa charge- semblent liées à l'également récente et forte progression du nombre de ces ménages : aucune production sur le sujet qui ne rappelle qu'il s'agit là d'une situation de plus en plus fréquente et appelée, selon toute vraisemblance, à se multiplier encore.

La prolifération de la chose aurait engendré des mots pour la nommer.

Nul doute en effet que, depuis une quinzaine d'années, de recensement en recensement, d'enquête Emploi en enquête Emploi, on ait vu la chose prendre de l'envergure : de 655 000 en 1968, le nombre des chefs de familles monoparentales se serait d'abord modestement haussé jusqu'à 723 000 (ou 744 000, selon la source retenue) en 1975, puis aurait gravi plus allègrement les degrés après cette date, atteignant 928 000 en 1981, soit près de 11 % des familles comprenant des enfants. Soit également un accroissement de 42 % en treize ans (1).

On conçoit qu'une telle envolée fasse causer.

Mais, en 1968, 720 000 familles (1) non encore dites monoparentales, ce n'était déjà pas négligeable : plus d'une famille chargée d'enfants sur onze. On a des mots pour moins que cela.

Mais, en 1962, 685 000 familles non encore dites monoparentales, c'était encore moins négligeable : près d'une famille chargée d'enfants sur dix. Mais pas de mots pour les dire.

Seulement des intitulés de rubriques de présentation de données statistiques : "familles biologiques ne comprenant pas de couples" (recensement de 1962), "familles dont le chef est une femme sans conjoint" (recensement de 1968). Mais, pas plus que les données ne trouvent alors preneurs intéressés à les analyser, les titres de rubriques ne font recette : abandonnée d'une fois sur l'autre, non repris dans d'autres contextes, ils ne cristallisent pas en locutions ou en concepts.

(1) VILLAC (Michel) : "Les familles monoparentales". Paris, INSEE, Données Sociales 1984, pp.447-452. (Les chiffres analysés par VILLAC Michel concernent uniquement les chefs de familles principales. En incluant les familles secondaires (12,8 % des familles monoparentales en 1962, 7 % en 1975), il y avait 685 000 familles monoparentales en 1962, 720 000 en 1968 et 776 000 en 1975, soit une progression légèrement moins forte (35 % environ entre 1968 et 1981).

Un concept cependant, celui de "femmes chefs de famille", commence, dans les années soixante, à fédérer différentes situations parentales non conjugales sur une base sexuelle : la situation de femme chef de famille est alors perçue essentiellement comme une variante de la situation de femme seule.

C'est dans le champ associatif familial que ce concept effectue sa percée : là où seules "veuves de guerre" et "veuves civiles chefs de famille" avaient jusqu'alors droit de cité, apparaissent des organisations qui se proposent de regrouper les femmes chefs de famille sans conjoint, quelle que soit la raison de cette absence de conjoint (Syndicat National des femmes chefs de famille, Fédération Syndicale des femmes chefs de famille).

C'est sur cette même base de communauté sexuelle que reposera la première analyse socio-démographique de données statistiques françaises regroupant différentes situations dites aujourd'hui monoparentales (2).

Un autre concept fédérateur de différentes situations parentales non conjugales, celui de "parent isolé", apparaît au milieu des années 70, dans le champ de l'action sociale. Il doit largement son existence et sa fortune à la création, en 1976, de l'allocation du même nom, prestation de garantie de ressources, destinée par conséquent à ce qu'en d'autres temps on nommait des "économiquement faibles". Cette liaison établie entre la faiblesse économique et l'absence de conjoint, sans doute vérifiable sur des grands nombres (3), explique cependant largement les difficultés d'utilisation du concept, les incertitudes de son extension et son ambiguïté, que les responsables déplorent : "Au moment où on croit le saisir, l'isolement devient évanescant, il fuit toute définition" (4).

Parents isolés, tous ceux qui vivent sans conjoint ? Même un Rainier de Monaco, même une Comtesse de Rothschild ? Ou bien seulement ceux que, dans le secteur de l'action sociale, on appelle "en difficulté" ?

En même temps que la locution "parent isolé", se diffuse en effet, dans ce secteur, celle de "femmes seules en difficulté avec charge d'enfants", encore dites "mères isolées en difficulté" ou "femmes seules en difficulté à l'occasion d'une maternité".

Sans doute opératoire dans le champ du travail social, puisqu'il permet de nommer une population-cible, celle qui se trouve "dans l'impossibilité d'assumer de manière autonome la grossesse ou la charge de l'enfant" (5), le concept de mères seules en difficulté, qui se prête encore moins

(2) ROUSSEL (Louis) : "Les femmes chefs de famille sans conjoint en France". Paris, I.N.E.D., Population, n°2, mars-avril 1980.

(3) Cf. Les travaux en cours du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts sur les conséquences financières du décès du chef de famille.

(4) STECK (Philippe) : "Les isolés". Paris, Caisse Nationale des Allocations Familiales, Bulletin CAF, n°8/1983. "Les parents isolés" (compte-rendu de la rencontre nationale des Services d'Action Sociale et de Prestations Familiales, Dourdan, 27/29 septembre 1983). p.3.

(5) Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne : "Protection sociale et accueil institutionnel en Région Parisienne des femmes seules en difficulté à l'occasion d'une maternité". Multicopié, juillet 1978, p.18.

aisément à définition que celui de parent isolé, n'a pas trouvé audience au-delà des frontières de l'action sociale (où son indéfinition lui confère justement une souplesse appréciable et où il est largement utilisé pour traiter des problèmes posés par les structures d'hébergement -maisons maternelles, hôtels et centres maternels, centres d'hébergement- et par leur clientèle potentielle ou réelle).

Femmes chefs de famille, chefs de famille sans conjoint, parents isolés, mères seules en difficulté : toutes ces locutions désignaient des individus ayant des enfants à charge, non les unités familiales auxquelles ils appartenaient.

Lorsqu'il fait son apparition en France, en 1975 (6) -alors que dans les pays anglo-saxons, on parle de "one parent families" depuis déjà plus d'une décennie- le concept de famille monoparentale, qui s'inscrit résolument dans le champ de la sociologie, désigne non des individus, mais un type de famille (le terme est d'ailleurs au début plutôt utilisé au singulier), dont certaines de ses premières utilisatrices affirment qu'il n'a "encore jamais été considéré en tant que tel" (7).

Ceci appelle une double question : pourquoi pas avant ? Pourquoi maintenant ?

L'explication par la prise de conscience de l'explosion numérique des familles désormais baptisées monoparentales n'est guère convaincante : les données du recensement de 1975, qui ne sont d'ailleurs pas encore publiées au moment où le concept de famille monoparentale commence à être utilisé, ne permettraient pas en effet de conclure à une telle explosion. Parmi les familles ayant des enfants à charge, la proportion de parents seuls était, en 1975, un peu plus élevée qu'en 1968, mais sensiblement équivalente à ce qu'elle était en 1962 (8).

Pas de quoi s'affoler.

Si ce n'est donc pas la prolifération de la chose qui a pu susciter le mot avec le besoin du mot, peut-être n'est-ce pas dans les chiffres eux-mêmes, mais dans le regard porté sur eux, qu'il convient de chercher la réponse aux questions ci-dessus énoncées : pourquoi pas avant ? Pourquoi maintenant ?

Les représentations de la dignité et de l'indignité féminines ont longtemps voilé l'oeil de la société d'une taie l'empêchant d'embrasser dans un même regard celle que la douleur hissait, près de la religieuse, au som-

(6) C'est dans le rapport du Groupe Prospective de la Famille pour la préparation du VIIème Plan (édité en février 1975 par Hachette) que ce terme a, semble-t-il, été utilisé pour la première fois dans une publication française (information communiquée par Henri LERIDON).

(7) ESTEVE (Anne-Marie), VERLHAC (Colette) : "Les femmes chefs de famille et la famille monoparentale" (enquête auprès du Syndicat des femmes chefs de famille de l'Isère, fin 75-début 76). Multicopié, septembre 1977, p.3.

(8) La proportion de familles monoparentales était de 7,84 % en 1962, de 7,02 % en 1968 et de 7,62 % en 1975 parmi les familles ayant au moins un enfant de moins de dix-sept ans à charge. Elle était de 9,65 % en 1962, de 9,33 % en 1968 et de 9,35 % en 1975 parmi les familles comprenant au moins un enfant de moins de vingt-cinq ans.

met de la hiérarchie de la dignité, et celle qui disputait à la prostituée les derniers barreaux de l'échelle de l'indignité. Ce que la veuve éplorée et la fille-mère éhontée pouvaient avoir de commun était ainsi à proprement parler rendu invisible. Qu'un même terme puisse les désigner était également à proprement parler impensable.

Le contenu alors donné au concept de famille -la famille ne pouvant, comme le stipulait l'ordonnance régissant l'Union Nationale des Associations Familiales, être constituée que par le mariage et la filiation légitime ou adoptive- renforçait cette impossibilité de percevoir comme appartenant à une même catégorie la figure allégorique de la douleur familiale et celle de la non-famille, voire même de l'anti-famille.

Aussi, lorsqu'on parle, dans les années 50, des "familles privées de père", ne peut-il s'agir que de "vraies" familles : le père dont elles se trouvent privées, ce n'est ni le divorcé ni le séducteur volage, mais le père décédé ou celui qui a dû émigrer pour subvenir aux besoins de sa famille (9).

Il est vrai que le thème de la dissociation familiale -à laquelle les pédo-psychiatres imputent alors à peu près tous les troubles qui peuvent affecter l'enfant et, à travers lui, la société, de la production en série de gauchers et d'énurétiques, à celle de caractériels, de retardés scolaires, d'homosexuels et de délinquants- rassemble dans une même nocivité, et par là dans une même catégorie, l'ensemble des situations dites aujourd'hui monoparentales. Mais l'extension du concept de "familles dissociées ou perturbées" est telle que les parents seuls se perdent dans la multitude des situations familiales non conformes au modèle, somme toute, semble-t-il, assez rare, du couple marié, où les parents, unis, sobres et de bonnes moeurs, ni trop faibles ni trop autoritaires, élèvent leurs propres enfants et eux seuls.

L'écart à la norme familiale que constituent, à un degré certes inégal, le veuvage et la maternité hors mariage, permet toutefois d'entrevoir, à travers le pronostic d'inadaptation qu'il conduit à poser pour les enfants, que filles-mères et veuves de guerre peuvent, quels que soient par ailleurs leurs mérites et démérites respectifs, être rapprochées par les problèmes qu'elles affrontent et par ceux qu'elles posent à la société.

Les changements qui vont affecter la réalité et les représentations de l'institution familiale à partir du milieu des années 60 vont aussi permettre au regard social d'accomoder sur cette communauté des problèmes affrontés et posés par les familles que l'on dira plus tard monoparentales, plutôt que sur l'hétérogénéité et l'inégale dignité de leur mode de constitution.

L'affaiblissement et la stigmatisation sociale exercée à l'endroit du divorce et de l'illégitimité et l'accroissement important, au détriment des veuves, de la proportion et de la visibilité sociale des mères seules divorcées -occupant une position symboliquement intermédiaire entre les veuves,

(9) Union Internationale des Organismes Familiaux : "Problèmes familiaux dans le monde : les familles privées de père". (Compte-rendu des journées d'études familiales internationales sur les problèmes psychologiques, professionnels, et économiques de la veuve - Rome, 15/18 septembre 1957). p.64.

avec lesquelles elles partagent la dignité d'avoir été mariées, et les mères célibataires, qu'elles rejoignent dans l'indignité de ne pas l'être- vont ainsi permettre de rapprocher les différentes catégories de mères seules dans des représentations communes (10).

Par ailleurs, la discordance croissante, dans l'ensemble de la société, entre les situations familiales légales et les situations familiales réelles -discordance que la législation s'est d'ailleurs, depuis le début des années 70, efforcée de réduire en se mettant plus largement en conformité avec l'évolution des mentalités et des comportements, particulièrement pour ce qui se rapporte à l'illégitimité et au divorce- a conduit à focaliser l'attention sur les situations réelles, et donc sur la similitude des conditions de vie des parents seuls et des problèmes auxquels ils ont à faire face, quels que soient leur statut matrimonial et leur sexe. En témoignent l'émergence du concept de "parent isolé" et la création, en 1976, de l'allocation du même nom. Cette évolution a sans doute été favorisée par la pratique des organismes d'aide sociale et des caisses d'allocations familiales, accoutumés à contrôler -et donc, dans une large mesure, à privilégier- la situation familiale réelle pour attribuer certaines aides et ouvrir certains droits.

Si les évolutions qui ont affecté la famille et ses représentations (11) ont permis de penser à travers la catégorie unique de l'isolement parental aussi bien la veuve que la mère célibataire et le veuf que la divorcée, la sensibilisation à l'accroissement du nombre des divorces et des naissances illégitimes et, corrélativement, à la diminution de la nuptialité et à la plus grande fréquence de la cohabitation entre partenaires sexuels non mariés, a également suscité le besoin de concepts nouveaux permettant de rendre compte de l'ébranlement social et familial que ces évolutions statistiques semblent traduire.

L'opposition famille nucléaire/famille étendue, qui organise le savoir en matière de structures familiales au début des années 70, va ainsi être relayée, à la fin de ces mêmes années, par d'autres typologies, fondées sur les modalités particulières de répartition sexuelle des rôles professionnels et domestiques adoptées dans les différents "modèles familiaux" et sur la place accordée à l'institution du mariage et à la conjugalité dans les structures familiales. La situation monoparentale échappe ainsi au registre de la déviance pour entrer -non sans résistances devant l'attribution

(10) Selon les données publiées par VILLAC Michel (Les familles monoparentales..., op. cit.), le nombre des mères seules divorcées est passé de 93 000 en 1968 à 350 000 en 1981, tandis que le nombre des veuves a décru, pendant la même période, de 291 000 à 228 000.

(11) Evolutions en partie entérinées par la loi de juillet 1975 donnant à l'Union Nationale des Associations Familiales mission de représenter, non les seules "familles" avec enfants fondées sur le mariage et la filiation légitime ou adoptive, mais aussi bien les couples mariés sans enfant que toute personne physique ayant charge légale d'enfant par filiation légitime, naturelle ou adoptive ou exerçant l'autorité parentale sur un ou plusieurs enfants dont cette personne a la charge effective et permanente.

de la qualité de famille aux ménages en situation monoparentale (12)- dans celui de la "variance" des formes familiales (13).

Du champ de la sociologie, où il a fait son apparition, le concept de famille monoparentale va gagner rapidement d'autres champs de savoirs et de pratiques (action sociale, associationnisme familial, démographie, pédo-psychiatrie, recherche, etc...) et s'y imposer (14).

- (12) Cf. Le rapport présenté au nom du Conseil Economique et Social par Evelyne SULLEROT : "Le statut matrimonial et ses conséquences juridiques, fiscales et sociales". Journal Officiel de la République Française, séance du Conseil Economique et Social du 25 janvier 1984 (chapitre V. D. 1^o Les familles monoparentales, un changement de vocabulaire, pp.71-72).
- (13) CHESTER (Robert) : "The One-Parent Family : Deviant or Variant ?" In : "Equalities and Inequalities in Family Life", ed. Robert CHESTER and John PEEL, Academic Press, London, 1977.
- (14) Quelques jalons de l'irrésistible ascension du concept de famille monoparentale :
- 1977 : Anne-Marie ESTEVE et Colette VERLHAC intitulent le rapport de leur enquête auprès du Syndicat des femmes chefs de famille de l'Isère : "Les femmes chefs de famille et la famille monoparentale" ; elles insistent sur l'idée qu'il s'agit d'un type de famille "qui existe réellement", mais dont l'étude est négligée ou refusée par suite de tabous moraux.
 - 1978 : Andrée MICHEL, qui utilise couramment ce concept à la suite des auteurs anglo-saxons et qui a été à l'origine de son emploi dans le rapport du Groupe Prospective de la Famille (Cf. note n°6) l'introduit dans la seconde édition de "Sociologie de la famille et du mariage" (Paris, PUF, collection Le Sociologue). Dans la première édition, parue en 1972, l'opposition principale en matière de types familiaux était celle des familles étendues et des familles nucléaires, dont "les familles composées de la mère et des enfants" constituaient une catégorie (p.174). Dans la seconde édition, l'opposition principale est celle de la famille nucléaire traditionnelle et des "nouvelles formes de vie conjugale et familiale" qui émergent à côté d'elle et dont "les familles monoparentales" constituent un exemple (p.215).
 - 1979 : la Caisse Nationale des Allocations Familiales, qui a déjà financé ou publié des travaux sur les veuves et les mères célibataires, consacre un numéro de sa revue Informations Sociales aux "Familles Monoparentales" ; les contributions émanent essentiellement de sociologues-chercheurs et de praticiens de l'action sociale (Jacques COMMAILLE, Ranzi GEADAH, Anne-Marie ESTEVE et Colette VERLHAC, Nadine LEFAUCHEUR, etc...).
 - 1980 : l'Ecole des Parents lui emboîte le pas, avec un numéro de sa revue "Le Groupe Familial", intitulé "Familles à parent unique" ; les contributions émanent également de chercheurs, sociologues ou psychologues (Jean-Pierre ALMODOVAR, Jacques COMMAILLE, Nadine LEFAUCHEUR, etc...), ainsi que de formateurs et de praticiens. L'appellation "familles à parent unique", choisie pour se démarquer de la CNAF, ne "prend" pas.
 - 1981 : les familles monoparentales constituent l'un des trois grands types de ménages retenus dans la typologie des ménages élaborée par Bernard GUIBERT (division Etudes Sociales de l'INSEE).
 - 1982 : Jean-Louis RALLU publie un article sur "Les enfants des familles monoparentales ; données de recensement et d'état civil". (Paris, I.N.E.D., Population, n°1, 1982, pp.51/74).
• La Fédération Syndicale des Femmes Chefs de Famille devient la Fédération Syndicale des familles monoparentales.
 - 1983 : Michel VILLAC utilise la nouvelle typologie des ménages, et donc la rubrique "familles monoparentales", dans son article : "Les structures familiales se transfor-

Voilà donc, au terme provisoire du périple, des chiffres et des mots pour les dire.

Mais les mots disent-ils bien les chiffres, tous les chiffres et rien que les chiffres ? Qui en jurerait ?

Qui jurerait que le concept de famille monoparentale n'abandonne pas quelque peu de son innocence et de sa compétence primitives en s'éloignant des eaux pures des rivages scientifiques ?

Qui jurerait même de l'absolue limpidité de la source ?

La neutralité classificatoire des concepts de "type idéal" et de "modèle familial" ne s'y colore-t-elle pas déjà de connotations d'exemplarité ? Le parti-pris épistémologique d'objectivité descriptive ne s'y mélange-t-il pas déjà avec un souci féministe-progressiste-moderniste de déstigmatisation des formes familiales non dominantes ?

Quoiqu'il en soit de sa pureté originelle, le concept ne sort effectivement pas inaltéré des eaux mêlées de l'action politique et sociale. Il s'y charge de nombreux sédiments accumulés au cours des ans et des mots :

- . la problématique de l'inadaptation, héritée du thème la dissociation familiale et enrichie de celui de la reproduction/répétition psycho-sociale et des "généalogies pathogènes" ;
- . l'étiquette de "population à risques" apposée dans les années soixante-dix sur les mères célibataires par les responsables politico-administratifs de l'aide sociale à l'enfance, dans la mouvance des études épidémiologiques sur les "grossesses à risques" et des travaux psychiatriques et psychanalytiques portant sur les dangers que la fréquence des abandons et des placements d'enfants illégitimes fait peser sur le développement psycho-affectif de ces enfants, ainsi que sur l'ordre et les finances publiques (15) ;
- . l'image de pauvreté traditionnellement associée à celle de la veuve et de l'orphelin, image rencontrant -en grande partie par le canal d'études et de sondages montrant l'importance de la population des mères seules dans la clientèle des travailleurs sociaux- le thème de la "nouvelle pauvreté", de telle sorte que la plupart des actions de "lutte contre la pauvreté" comportent un volet important, et parfois unique, d'actions en direction des familles monoparentales.

ment profondément". (Paris, INSEE, Economie et Statistique, n°152, février 1983, pp.39/53).

. Le Professeur Didier-Jacques DUCHE utilise le terme "familles monoparentales" pour la première fois, semble-t-il, dans un ouvrage de psychiatrie infantile ("L'enfant au risque de la famille", Paris, Le Centurion, collection Paidos).

- 1984 : la livraison 1984 des Données Sociales de l'INSEE contient une contribution de Michel VILLAC sur les familles monoparentales (op. cit.).

. La Caisse Nationale des Allocations Familiales lance un appel d'offres de recherches sur le thème des familles monoparentales.

(15) LEFAUCHEUR (Nadine) : "Du traitement social et sociologique de la maternité célibataire". Annales de Vaucluse, n°19, 1982, pp.109/130.

Ainsi imprégné des représentations attachées aux concepts qui l'ont précédé dans l'appréhension des situations parentales non conjugales, le concept de famille monoparentale perd en extension ce qu'il gagne en connotations. Les familles monoparentales dont parle l'action sociale, ce ne sont ni celle d'un Rainier de Monaco, ni celle d'une Comtesse de Rothschild ; ce ne sont pas celles de nombre de parents seuls beaucoup moins célèbres et fortunés. Ce ne sont même pas celles des plus nombreux des parents seuls, mais de ceux-là seulement qui correspondent à sa clientèle et sa "cible", ou à l'idée qu'elle s'en fait :

Alors que, parmi les femmes, c'est chez les mères seules que le taux d'activité professionnelle est le plus élevé, l'image la plus fréquemment associée à la monoparentalité dans les milieux de l'action politique et sociale est celle de l'inactivité professionnelle, de la non-insertion économique et sociale, de la dépendance économique.

Alors que, parmi les parents seuls, 14 % seulement ont moins de trente ans et 56 % plus de quarante ans, alors que, parmi les enfants vivant avec un seul parent, 16 % seulement ont moins de sept ans et 36 % plus de seize ans, l'image la plus fréquemment associée à la monoparentalité dans les milieux de l'action politique et sociale est celle de mères jeunes, mineures même, ayant de très jeunes enfants à charge.

Alors que, parmi les parents seuls, 7 % seulement bénéficient de l'allocation de Parent Isolé, les débats concernant les familles monoparentales se concentrent, dans le secteur de l'action politique et sociale, autour de l'insuffisance ou des "effets pervers" de cette prestation.

Inactives, marginales, mineures, assistées : ce sont en fait ces "mères seules en difficulté" que dépeint l'action sociale lorsqu'elle établit, en braquant son objectif sur des "poches de pauvreté", souvent moins "nouvelles" qu'on ne le dit le portrait-robot des familles monoparentales. Mais le portrait ainsi diffusé devient rapidement la carte d'identité sociale de l'ensemble de la catégorie. Oubliés pourtant dans ce portrait-robot les Rainier de Monaco et les Comtesses de Rothschild. Oubliées surtout avec eux la veuve de cadre, l'infirmière et l'employée de banque.

Pourquoi donc baptiser d'un terme générique le tableau d'une situation spécifique ?

L'utilisation de termes présentant des connotations de nouveauté, de modernité et de scientificité permet certes d'escompter, avec un certain nombre de bénéfices secondaires, un accroissement de capital symbolique.

Mais on peut se demander si le récent succès tous azimuts du concept de famille monoparentale ne tient pas davantage à ce que le télescopage des thèmes du "(nouveau) modèle familial" et de la "(nouvelle) pauvreté" lui permet d'offrir asile aux représentations les plus conflictuelles de la condition féminine.

Professionnellement active et socialement autonome, la mère seule "volontaire", qui a refusé le mariage ou pris l'initiative du divorce et s'est érigée - à l'image de l'homme, auquel une place est d'ailleurs concédée dans la catégorie- chef de famille, est en effet la figure emblématique de

la "nouvelle condition féminine", tout à la fois auteur et produit de l'éclatement de la famille "traditionnelle", de l'apparition de "nouveaux modèles familiaux" et de l'inéluctable multiplication des familles monoparentales. Mais la "nouvelle pauvreté" dans laquelle la situation monoparentale risque de la faire basculer est là pour rappeler le prix dont il lui faudra peut-être payer son audace et ses prétentions : rejoindre le flot grossissant des mères seules abandonnées ou fuyant un conjoint alcoolique et brutal, victimes éternelles de la cruauté masculine et de la condition féminine, et devoir, comme elles, solliciter de la société un appui qu'elle n'a pas voulu recevoir de l'homme.

Mots nouveaux ou formes nouvelles ?

La grande habileté du concept de famille monoparentale a sans doute été de se concilier tant ceux qui veulent croire que les mots nouveaux désignent toujours des choses nouvelles que ceux qui tentent d'exorciser la nouveauté des formes en renvoyant à l'éternité sociale des destins, et de proposer ainsi ses services aussi bien au technocrate branché, inquiet de ne pas être en avance d'un changement social, qu'au moderne émule de Jean Valjean et des chevaliers protecteurs de la veuve et de l'orphelin, et tout autant au chantre de la libération des femmes et de l'égalité des sexes qu'au contempteur de garçonnes et de mantes religieuses.